

Institut d'assurance du Canada  
Examen d'admission au PAA à l'intention des titulaires d'une AEC ou  
d'un DEC en assurance de dommages  
Barème de pondération de l'examen

Les diplômées et diplômés du cégep détenant une attestation d'études collégiales (AEC) ou un diplôme d'études collégiales (DEC) en assurance de dommages peuvent se faire créditer quatre cours du programme de Professionnel d'assurance agréé (PAA) s'ils réussissent l'examen d'admission.

L'examen d'admission comporte 150 questions à choix multiple et est fondé sur la *Grille de compétences pour les professionnels et professionnelles d'assurance* de l'Institut d'assurance du Canada. La réussite de l'examen constitue la confirmation que la matière couverte dans le cadre des cours de base du programme de PAA a déjà été vue.

Ce tableau indique le nombre de questions de l'examen qui porteront sur chacune des compétences.

Compétences	Nombre de questions dans l'examen	Pourcentage de ces questions dans l'examen
<b>Compétences fonctionnelles</b>		
Risque de souscription	17 – 20	11 – 13 %
Gestion des risques	5 – 8	3 – 5 %
<b>Compétences techniques</b>		
Principes et pratiques en assurance	30 – 33	20 – 22 %
Produits et services d'assurance	58 – 61	39 – 41 %
Connaissance des cadres juridique et réglementaire et du domaine des sinistres	27 – 30	18 – 20 %
<b>Compétences habilitantes</b>		
Professionalisme et sens des affaires	4 – 7	3 – 5 %
Total	150	100 %